

Mars 2012

F



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Alimentación y la  
Agricultura

## COMITÉ DE L' AGRICULTURE

### Vingt-troisième session

Rome, 21-25 mai 2012

### Programme de travail pluriannuel du Comité

#### Résumé

Le présent document contient le projet de Programme de travail pluriannuel 2012-2015 du Comité de l'agriculture mis au point par le Bureau du Comité de l'agriculture, comme proposé dans le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI).

#### Action suggérée au Comité:

Le Comité est invité à examiner le projet de Programme de travail pluriannuel 2012-2015 et à y apporter les amendements nécessaires. Le Comité pourra s'il le souhaite approuver le texte convenu.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

Président du Comité de l'agriculture

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

## I. Objectifs généraux du Comité de l'agriculture pour 2013-2015

Le Comité de l'agriculture examine périodiquement, de manière sélective, les problèmes agricoles et nutritionnels et les évalue en vue d'une action concertée de la part des États Membres et de l'Organisation. Il donne des avis au Conseil sur l'ensemble du programme de travail à moyen et à long terme de l'Organisation dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, de l'alimentation et de la nutrition, l'accent étant mis sur l'intégration de tous les aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural en général<sup>1</sup>. Il donne à la Conférence des avis fondés et des recommandations concrètes sur des questions de politique et de réglementation, dans les domaines relevant de son mandat.

## II. Résultats pour 2012-2015

### A. Stratégie, établissement des priorités et planification budgétaire

Résultat: L'Organisation s'appuie sur une stratégie claire et des priorités et programmes bien définis sur des questions intéressant le comité.

Indicateurs et objectifs:

- Une présentation succincte des nouveaux faits advenus dans les domaines relevant de son mandat a toujours lieu durant les sessions ordinaires du Comité de l'agriculture.
- Les recommandations du Comité sur les aspects pertinents du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget figurent dans le rapport du Conseil.

Produits: des recommandations claires, précises et consensuelles sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget pour l'Organisation examinés par le Conseil et définition d'une base solide pour ses orientations et ses décisions.

Activités:

- Examiner la situation actuelle dans les domaines relevant de son mandat, y compris les questions revêtant une importance particulière pour la communauté internationale.
- Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.
- Formuler des recommandations claires, consensuelles, opportunes et soigneusement élaborées sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.
- Des événements parallèles peuvent être organisés, en fonction des questions à l'ordre du jour.

### B. Avis sur les questions de politique et de réglementation

Résultat: Sur la base des recommandations du Comité, la FAO, par le biais de sa Conférence, et en tenant compte des priorités régionales, donne des avis clairs, pertinents et utiles sur les principales questions de politique et de réglementation se posant aux niveaux mondial et régional et dans les États Membres, dans ses domaines de compétence.

Indicateurs et objectifs:

- Les États Membres bénéficient des délibérations du Comité de l'agriculture, en utilisant ses avis et ses recommandations pour guider leurs activités et leurs politiques au niveau national comme le signale la FAO.
- Recommandations claires et spécifiques faites en temps utile par le Comité de l'agriculture à la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation dans les secteurs relevant de son mandat.
- Les recommandations du Comité relatives aux questions de politique et de réglementation figurent dans le rapport de la Conférence.

---

<sup>1</sup> Article XXXII 6 a) et b) des textes fondamentaux.

Résultat: Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées à la Conférence sur les cadres ou les instruments de politique et de réglementation.

Activités:

- Rapport à la Conférence sur les questions de politique et de réglementation découlant de ses délibérations.
- Examen de l'état des instruments internationaux pertinents, y compris des codes de conduite dans les domaines de compétence du Comité.
- Recherche de solutions en vue d'appuyer des actions concertées de la part des Membres eux-mêmes ou collectivement, par l'intermédiaire de la FAO et d'autres organes compétents, dans les domaines relevant du mandat du Comité.

### **III. Planification efficace du travail du Comité de l'agriculture**

Résultat: le Comité de l'agriculture travaille d'une manière efficace et efficiente, axée sur l'action et participative.

Indicateurs et objectifs:

- Les ordres du jour du Comité de l'agriculture sont ciblés.
- Les rapports du Comité de l'agriculture sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes adressées à la fois au Conseil et à la Conférence.
- Les documents du Comité de l'agriculture sont disponibles dans toutes les langues de la FAO quatre semaines avant l'ouverture de la session.
- Continuité du travail assurée d'une session à l'autre.

Produits:

- Programme de travail pluriannuel pour le Comité de l'agriculture adopté en 2012.
- Rapport d'activité sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture en 2014.

Activités:

- Étudier des moyens d'améliorer la conduite des sessions, notamment mieux exploiter le temps à disposition.
- Cibler les événements parallèles sur des questions clés.
- Faciliter la coordination avec d'autres Comités techniques.
- Mettre au point une procédure claire pour l'élection et le fonctionnement du Bureau afin de mieux assurer la continuité d'une session à l'autre.
- Veiller constamment à l'efficacité des dispositions relatives à l'établissement des ordres du jour et à la rédaction du rapport final.

### **IV. Méthodes de travail**

Le Comité appuie ses travaux sur l'examen des tendances mondiales en matière de politiques et de réglementations sectorielles dans ses domaines de compétence. Il collabore avec des organes statutaires et autres sous les auspices de la FAO, assure la liaison avec le Comité du programme sur des questions de stratégie et de priorité, ainsi qu'avec le Comité financier sur des questions financières et budgétaires. Il coopère avec d'autres organes directeurs de la FAO, tient compte des recommandations pertinentes du Groupe de travail à composition non limitée au sujet de mesures visant à renforcer l'efficacité des organes directeurs, notamment la représentation (Rapport du Groupe de travail à composition non limitée soumis à la trente-septième Conférence de juin-juillet 2011), entretient des liens avec d'autres organisations internationales actives dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition. Il mène à bien les activités ordinaires entre les sessions, aidé par le Président et le Bureau et avec le soutien proactif du Secrétariat. Il encourage et facilite la participation des organisations d'agriculteurs, du secteur privé et de la société civile en qualité d'observateurs.